



DECLARATION FINALE

Troisième rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux des États membres de l'Organisation des États Américains (OEA)

« Approche vers un Cadre Référentiel de critères et procédures optimaux pour la gestion et contrôle des processus électoraux »

Caracas, les 29 et 30 juillet 2010

VUES

Les résolutions AG/RES. 2337 (XXXVII-0/07) et AG/RES. 2428 (XXXVIII-0/08) « Modernisation et utilisation des technologies électORALES dans l'hémisphère », par lesquelles l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains a approuvé avec satisfaction la proposition du Gouvernement de la République Bolivarienne du Venezuela de tenir la célébration de la « Première et Deuxième Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électORAUX » afin d'échanger des expériences et les meilleures pratiques des pays de l'hémisphère en matière de processus électORAUX essentiels, entre autres, de systèmes d'identification des électEURS, de processus d'enregistrement des votants et de systèmes électORAUX automatisés.

VU que les conclusions et recommandations de la « Première et Deuxième Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électORAUX » ont été présentées lors de la cinquième et sixième Réunion interaméricaine d'autorités électORALES, tenues à Quito du 22 au 24 avril 2008 et au Canada du 21 au 23 juin 2009, respectivement.

CONSIDÉRANT que grâce à la résolution AG/RES. 2528 (XXXIX-0/09) « Modernisation et utilisation des technologies électORALES dans l'hémisphère », l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains a demandé au Conseil permanent de faire la convocation de la « Troisième rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électORAUX » au cours de 2010 ; et qu'à travers la résolution CP/RES 973 (1761/10), le Conseil permanent de l'Organisation des États Américains a convoqué cette Troisième rencontre interaméricaine pour être tenue à Caracas, République Bolivarienne du Venezuela, afin de préciser les critères communs et les procédés



optimaux que les organismes et autorités électoraux utilisent pour garantir la gestion et le contrôle des processus électoraux.

RÉAFFIRMANT que le caractère participatif de la démocratie dans nos pays, dans les différents domaines de la vie publique, fondé sur les principes de souveraineté, liberté et solidarité dans l'hémisphère.

RECONNAISSANT les efforts réalisés par les autorités et organismes électoraux des états membres de l'Organisation des États Américains dans le but d'assurer les garanties des processus électoraux tenant compte des complexités, de l'idiosyncrasie et de la culture de chaque pays, le besoin de continuer à travailler pour garantir la compréhension, l'acceptation et la confiance de tous ceux qui participent au processus électoral et vu les différents défis à relever par les systèmes électoraux de la région.

RATIFIANT que les organismes électoraux partagent des connaissances techniques des critères et procédés communs en matière électoral dont le but est de garantir aux citoyens l'expression de leur volonté par le biais du vote.

Nous, les experts et représentants des organismes électoraux convenons de :

1. Ratifier l'importance du débat ouvert, approfondi et franc fondé sur le respect et la reconnaissance des diverses expériences en ce qui concerne l'administration des processus électoraux, tout en valorisant les similarités et les différences identifiées par les experts et autorités électorales de l'hémisphère.

2. Construire, basé sur les idées exprimées ci-dessus, un Cadre référentiel de critères communs et procédures optimaux que les organismes et autorités électoraux utilisent pour garantir la gestion et contrôle des processus électoraux, ayant en compte le caractère participatif de la démocratie, des principes de souveraineté et d'indépendance des États et du respect envers la personnalité culturelle des peuples de la région.

3. Faire cas de l'initiative de la délégation de la République d'Haïti de former une délégation intégrée par des experts et des techniciens des organismes électoraux présents à cette rencontre pour les accompagner à partir du mois d'août, au déroulement du processus électoral qui s'y tiendra le 28 novembre 2010.



4. *Faire appel à une rencontre a la République Dominicaine au mois d'août 2010 afin de décider les termes, conditions et modalités de coopération et appui des organismes électoraux de l'hémisphère a l'autorité électorale de la République d'Haïti dans l'exécution des votations ayant lieu en novembre 2010.*

5. *Exprimer la reconnaissance envers le Conseil nationale électoral, en tant qu'organe majeur du Pouvoir électoral de la République Bolivarienne du Venezuela de célébrer la « Troisième rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux », tout en reconnaissant les progrès atteints par le processus électoral vénézuélien en matière d'innovation et d'utilisation de la technologie, en utilisant l'automatisation comme un outil pour le développement de son système électoral.*

6. *Reconnaître les efforts et les apports précieux faits par les autorités, organismes et experts électoraux de l'hémisphère pour la création de la compilation de critères communs et procédés optimales que les organismes et autorités électorales utilisent pour assurer la gestion et contrôle des processus électoraux.*

7. *Reconnaître, le caractère public du Registre Électoral, sans mettre en risque la confidentialité des données relatives aux personnes, et promouvoir les mécanismes qui permettent aux citoyens et groupes politiques de les auditer, selon la régulation de chaque pays. Encourager également la surveillance en permanence des processus liés à l'émission des extraits de naissance, établissant des garanties pour éviter l'usurpation d'identité, dans le but d'assurer la consistance et intégrité du Registre Électoral, toujours dans une relation harmonique avec le Bureau de l'état civil.*

8. *Encourager l'adoption de mesures qui approchent les électeurs de la possibilité d'exercer leur droit au vote, tout en réduisant de manière significative les distances pour que chaque bureau de vote soit proche de leur domicile, en donnant un traitement spécial aux handicapés. Les zones où résident les peuples indigènes recevront un traitement particulier afin de leur offrir un accès facile aux centres de vote et aux instruments, ainsi qu'au personnel technique qui connaissent leurs cultures.*

9. *Reconnaître les nouvelles expériences développées dans les pays de l'hémisphère ayant trait à la construction de mécanismes dans le domaine de la régulation, le suivi et le contrôle des campagnes*



électorales pour la diffusion d'information adressée aux électeurs et dans la mise en place des conditions pour la émission des messages électoraux à travers des médias traditionnels et alternatifs.

10. Reconnaître les progrès relatifs au contrôle et au financement des campagnes électorales au Mexique et l'Équateur.

11. Promouvoir dans les Etats Membres, au nom de la transparence et l'auditabilité du processus électoral, la quête de mécanismes de Rendition de Comptes du financement par les acteurs.

12. Convenir que les systèmes de postulations des pays de l'Hémisphère ont comme élément commun la simplification, la sûreté, la réduction des frais et la minimisation du nombre de contestations. La tendance générale est donc de mettre en marche des systèmes automatisés ou d'assistance technologique pour atteindre ce but.

13. Continuer à travailler dans l'élaboration d'un cadre référentiel avec les expériences des organismes électoraux dans les différents processus qui intègrent le système électoral. Ledit cadre référentiel doit comprendre tous les éléments qui contribuent à améliorer la qualité des processus en ce qui concerne la protection de l'information, les audits, la faisabilité d'utilisation ainsi qu'offrir aux électeurs toutes les garanties nécessaires pour renforcer la confiance en le système électoral. Recommander également au Conseil national électoral de la République Bolivarienne du Venezuela la création d'un forum virtuel qui permette l'échange d'information en permanence ; ceci afin d'assurer le développement du cadre référentiel en fonction des buts fixés et pour obtenir des produits qui puissent être discutés lors des prochaines rencontres d'experts et organismes électoraux.

14. Convenir que, dans le but de mettre au point les temps de contabilisation et diffusion des résultats électoraux, un système fort et sur pour la diffusion des résultats même dans les processus de votation automatisés comme manuelles, en maintenant l'autonomie et la transparence du processus électoral par le biais de l'audit et la validation du système de diffusion des résultats électoraux.

Comme résultat, nous recommandons :



1. *Présenter lors de la Huitième réunion interaméricaine d'autorités électorales les conclusions et recommandations issues de cette Troisième rencontre interaméricaine.*
2. *Confier au Conseil national électoral de la République Bolivarienne du Venezuela, au premier trimestre 2011, le Mémoire des trois Rencontres interaméricaines d'experts et représentants des organismes électoraux des États membres de l'Organisation des États Américains, tenus à Caracas en 2008, 2009 et 2010.*
3. *Confier au Conseil national électoral de la République Bolivarienne du Venezuela l'élaboration et la validation de la compilation « Approximation à un Cadre Référentiel de critères communs et procédés optimaux que les organismes et autorités électorales utilisent pour garantir la gestion et le contrôle des processus électoraux ».*
4. *Demander au Conseil permanent de présenter auprès de l'Assemblée générale, lors de sa quarantième première période ordinaire de sessions, le rapport « Troisième rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux », tenue à Caracas les 29 et 30 juillet 2010 et, présenter également la compilation des critères communs et procédés optimaux selon la résolution AG/RES. 2528 (XXXIX-O/09) « Modernisation et utilisation des technologies électorales dans l'hémisphère ».*

Caracas, le 30 Juillet, 2010